

RAPPORT 2018

RELATIF

AUX CONTRIBUABLES QUITTANT

LE TERRITOIRE NATIONAL

(version anonymisée)

NOR : CPAE1901201X

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	7
1. LES REDEVABLES DE L'IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE : DEPARTS POUR L'ETRANGER ET RETOURS EN FRANCE.....	15
1.1 La législation applicable.....	15
1.1.1 Les évolutions de l'ISF depuis 2011	15
1.1.1.1 La réforme de la fiscalité du patrimoine (juillet 2011).....	15
1.1.1.2 L'instauration de la contribution exceptionnelle sur la fortune (août 2012)	16
1.1.1.3 La réforme de l'ISF par la loi de finances pour 2013.....	16
1.1.2 La situation des contribuables non résidents au regard de l'ISF	17
1.1.2.1 Le principe : une imposition des seuls biens français	17
1.1.2.2 L'exonération des placements financiers	18
1.1.2.3 Le régime des impatriés	18
1.2 Les obligations déclaratives des redevables	18
1.2.1 Les obligations des résidents en France	18
1.2.2 Les obligations des non résidents.....	19
1.3 La méthode de recensement des départs pour l'étranger et des retours en France.....	20
1.3.1 Les départs pour l'étranger.....	20
1.3.1.1 Les sources des données.....	20
1.3.1.1.1 Le recensement à partir des déclarations d'ISF déposées à la DINR	20
1.3.1.1.2 Le recensement à partir des changements d'adresse signalés à l'impôt sur le revenu	21
1.3.1.1.3 Le recensement à partir des opérations de contrôle et des régularisations spontanées des contribuables	21
1.3.1.2 Les délais de recensement	21
1.3.2 Les retours en France	21
1.4 Les données sur les départs et les retours des redevables de l'ISF	22
1.4.1 Les données relatives aux départs des redevables de l'ISF	22
1.4.2 Les données relatives aux retours des redevables de l'ISF	25
2. LES REDEVABLES DE L'EXIT TAX : DEPARTS POUR L'ETRANGER.....	27
2.1 La législation applicable.....	27
2.1.1 Le dispositif d'exit tax applicable pour les départs intervenus du 9 septembre 1998 au 31 décembre 2004	27
2.1.2 Le dispositif d'exit tax applicable depuis le 3 mars 2011	28
2.1.3 Les aménagements du dispositif d'exit tax applicables depuis le 1 ^{er} janvier 2014	30
2.1.3.1 Aménagement du champ d'application de l'exit tax applicable aux plus-values latentes	30
2.1.3.2 Adaptation des modalités d'imposition en cohérence avec la réforme du régime d'imposition des plus-values mobilières issue de la loi de finances initiale de 2014	31
2.1.3.3 Modification des événements mettant fin au sursis de paiement ou entraînant le dégrèvement ou la restitution de l'impôt.....	32

2.1.3.4	Aménagement des règles d'imputation des moins-values réelles en conformité avec le droit communautaire.....	32
2.1.3.5	Aménagement des règles de double imposition	33
2.1.4	Aménagements du dispositif d'exit tax issus de la loi de finances rectificative pour 2016	33
2.1.4.1	Modalités d'imputation des moins-values de cession de titres pour lesquels une plus-value latente avait été constatée lors du transfert de domicile fiscal hors de France	33
2.1.4.2	Articulation du dispositif d'exit tax avec la réduction d'impôt de 20 % en faveur des « classes moyennes ».....	34
2.1.4.3	Modalités d'imposition des soultes afférentes à des opérations d'échange ou d'apport de titres	34
2.1.4.4	Modalités d'imposition des plus-values placées en report d'imposition sur le fondement de l'article 150-0 B <i>ter</i> du CGI	34
2.1.5	Aménagements du dispositif d'exit tax issus de la loi de finances pour 2018	34
2.1.5.1	Imposition de droits à un taux forfaitaire ou sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu	35
2.1.5.2	Montant des garanties en cas de sursis de paiement.....	35
2.2	Les obligations déclaratives	35
2.2.1	Les obligations déclaratives consécutives au transfert à l'étranger.....	36
2.2.1.1	Les départs entre le 3 mars 2011 et le 31 mai 2012	36
2.2.1.2	Les départs entre le 1 ^{er} juin et le 31 décembre 2012	37
2.2.1.3	Les départs à compter du 1 ^{er} janvier 2013.....	37
2.2.2	Les obligations déclaratives de suivi postérieures au transfert à l'étranger	38
2.3	La méthode de recensement des départs pour l'étranger.....	40
2.3.1	Les sources des données.....	40
2.3.2	Les délais de recensement	40
2.4	Les données sur les départs des redevables de l'exit tax.....	41
2.4.1	L'analyse de l'ensemble des déclarations d'exit tax de 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 déposées entre le 3 mars 2011 et le 30 avril 2018 (première photographie)	41
2.4.2	L'analyse des déclarations de revenus n° 2042 et 2042-C déposées par les redevables de l'exit tax partis pour l'étranger au cours de l'année 2015 et des déclarations d'ISF déposées par ces redevables qui y étaient assujettis en 2015 (seconde photographie)	43
2.4.2.1	Données disponibles.....	43
2.4.2.2	Commentaires.....	44
3.	LES FOYERS FISCAUX A L'IMPOT SUR LE REVENU : DEPARTS POUR L'ETRANGER	47
3.1	La législation applicable.....	47
3.1.1	Le principe : une imposition des revenus de source française	47
3.1.2	Le régime d'imposition des revenus de l'année du départ	48
3.1.3	Les modalités d'imposition des revenus des années postérieures au départ	49
3.1.3.1	Le cas général des non résidents les années suivant le transfert de leur domicile fiscal à l'étranger	49
3.1.3.2	Le cas particulier des non résidents tirant de France l'essentiel de leurs revenus imposables ("non résidents Schumacker")	51

3.2	Les obligations déclaratives	51
3.3	Les méthodes de recensement des départs pour l'étranger	52
3.3.1	Les sources des données.....	52
3.3.2	Les délais de recensement	52
3.4	Les données sur les départs des foyers fiscaux redevables de l'impôt sur le revenu	53
3.4.1	Données disponibles.....	53
3.4.2	Commentaires.....	54
3.4.2.1	Ensemble des départs pour l'étranger	54
3.4.2.2	Foyers dont le RFR excède 100 000 €	56
3.4.2.3	Foyers dont le RFR excède 300 000 €	58
3.4.2.4	Foyers dont le RFR excède 700 000 €, 1 000 000 € ou 1 200 000 €.....	59
4.	LES DONNEES SUR LA POPULATION FRANÇAISE ETABLIE A L'ETRANGER FOURNIES PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	60
4.1	Les données disponibles.....	60
4.2	Commentaires des données	61
4.2.1	Les régions dans lesquelles la population expatriée connaît une expansion supérieure à 2,5 % : Europe hors UE, Amérique du Nord et Afrique du Nord	61
4.2.2	Les régions où le nombre d'inscrits augmente faiblement (augmentation inférieure à 2,1%) : Proche et Moyen-Orient, les États membres de l'UE, l'Asie-Océanie et l'Amérique centrale-Sud.....	63
4.2.3	La région pour laquelle le nombre de Français inscrits au registre diminue : l'Afrique francophone et l'Afrique non francophone	64
4.3	Les pays où la présence française est la plus forte	65
4.4	La structure de la population française inscrite au registre mondial des Français établis à l'étranger.....	66
4.4.1	Les double-nationaux	66
4.4.2	Une répartition par âge et par genre stable.....	66
4.5	Synthèse	67
5.	L'EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENTS FISCAUX EN FRANCE	68
5.1	La législation applicable.....	68
5.2	Les obligations déclaratives des résidents.....	69
5.3	Les données sur le nombre de résidents fiscaux et le nombre de non résidents.....	70
6.	LES DONNEES SUR LES ELEMENTS DE CONTROLE FISCAL	71
6.1	L'évolution du nombre de demandes d'assistance administrative internationale	71
6.2	Le bilan 2016 de l'activité de la direction nationale des vérifications de situations fiscales et l'évolution du nombre de contrôles effectués	74
6.2.1	Principaux chefs de rectification à l'international.....	75
6.2.2	Contrôle des avoirs à l'étranger non déclarés	75
6.2.3	Répression des comportements frauduleux.....	76
6.2.4	Évolution de l'activité de la DNVSF	77
6.3	L'évolution du nombre de domiciliations fiscales fictives ou artificielles à l'étranger	78
6.4	Manquements aux obligations de déclaration des comptes financiers et des biens et droits mis en trusts.....	78